

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 28 avril 2016

Le président, M. Daniel Calabrese, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public.

Il remercie l'huissier-suppléant pour sa présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

La citation de ce soir:

«Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre». Winston Churchill.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillers et Conseillères.

10 personnes sont excusées (Mmes Natacha Bello, Claudine Bovet, Charlotte Gabriel, Béatrice Saxer Brown, Anita Waeber et MM. Jacques Carpentier, Martial Cosandier, Olivier Fantino, Cyril Gallay, Manfred Schumacher).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président implore la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau a reçu 1 interpellation, 1 postulat et 1 motion.

Interpellation de M. Guillaume Labouchère «Sécurité informatique et protection des données personnelles».

Cette interpellation est soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

Postulat de M. Moritz de Hadeln «Sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500».

Le président demande à l'auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

Motion de M. Patrick Uebelhart «Demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote».

Le président demande à l'auteur s'il désire développer sa motion séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. La motion sera ajoutée à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.

- M. Grandjean: propose de supprimer les points 13 et 14 à savoir, le préavis municipal N° 104 relatif au plan partiel d'affectation «La Combaz» et son Règlement, le rapport d'impact sur l'environnement et le préavis municipal N° 105 relatif à la requalification du carrefour Avenue du Mont-Blanc/Rue de

la Combe inhérent à l'aménagement du PPA «La Combaz». Premièrement, il estime que ces 2 objets qui ont une grande importance sur l'avenir de notre ville, doivent être traités par les Conseillères et Conseillers nouvellement élus, celles et ceux qui seront aux responsabilités pour la prochaine législature. Deuxièmement, la Commission du Plan des zones (ci-après: PZ) doit pouvoir faire son travail sans avoir l'impératif absolu de faire son rapport pour le prochain Conseil. Elle devra prendre position sur de nombreux points importants, tel que le trafic, le parking, la mobilité douce, mais également la proximité de la Ballastière avec ses nuisances, la proximité de la zone verte de la Ballastière qui va empiéter sur le PPA, la densité sur site, etc. Une demande de report de son rapport lui serait certainement refusée, car cela ferait que le traitement de ce préavis s'étalerait sur 2 législatures; ce qui serait difficile à gérer vu les changements que cela va impliquer. Enfin, l'ordre du jour du Conseil du 23 juin qui aura 7 préavis de décisions en plus du rapport des comptes et du rapport de gestion fait que le Conseil ne sera pas en mesure de traiter correctement tous les points. C'est pour toutes ces raisons qu'il propose de supprimer ces 2 points de l'ordre du jour.

Avec l'arrivée de Mme Claudine Deprez, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

- **M. Th. Genoud:** est très très surpris par cette demande. Ce dossier a été exposé à maintes reprises en présentations publiques et les Conseillers ont été largement informés sur ce quartier. Comment demander à un nouveau Conseil de se prononcer sur un travail qui a près de 6 ou 7 ans d'âge; le nouveau Conseil ne va pas être au courant de tous les éléments que vous avez en tête et que vous aurez avec le rapport de la Commission du Plan de zones. La volonté de mettre ce type de préavis, très important pour la commune, en fin de législature est aussi parce qu'il y a 2 mois entre la première et deuxième lecture pour que la Commission du PZ qui n'a que ce préavis à traiter puisse le faire vraiment en connaissance de cause et qu'elle ait le temps de bien rencontrer le Municipal ainsi que la déléguée à l'urbanisme qui se tient à disposition. La séance fixée le 18 mai peut très bien être doublée, triplée ou quadruplée selon la demande de la Commission. Des conditions optimales de travail où une Commission s'occupe d'un préavis et a 2 mois pour le faire, même le report au mois de septembre pourrait encore être envisagé s'il fallait prendre du temps supplémentaire pour avoir tous les éléments afin de bien comprendre ce préavis. Le remettre à la législature suivante va simplement le pousser d'à peu près 5 à 6 mois et de rappeler qu'entre le premier Conseil de septembre et celui d'octobre, il n'y a juste qu'1 mois. M. le Municipal n'aurait pas la prétention de demander à la Commission du PZ de travailler un tel préavis sur 1 mois, uniquement. On est sûr et certain qu'il en faudra 2, c'est exactement le temps que la Commission a pour faire un rapport circonstancié sur cette importante partie de notre ville. Merci de refuser cette modification demandée à l'ordre du jour.
- **M. Cretegny:** la Municipalité ne met pas des préavis au hasard dans le cadre de ses planifications. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation un peu spéciale puisque l'on arrive en fin de législature. Ces préavis ont été préparés et sont aujourd'hui prêts à pouvoir être votés. Il y a déjà 6 ans de travail avec des renvois et des retours entre les Services de l'Etat, de la commune, les propriétaires, les mandataires; cela fait que tout le monde est en attente avant d'arriver à trouver une solution tout au long de ces 6 ans. Le simple fait de repousser ce préavis est finalement une certaine zone de confort qui pourrait faire penser aussi que la première idée, c'est bien de vouloir le refuser. Si l'on veut refuser un préavis, on peut dire non; si l'on veut avoir des éclaircissements, on peut en avoir; si l'on veut repousser un rapport, c'est aussi possible; si l'on veut demander au municipal d'être présent lors de plusieurs séances, c'est aussi possible. La Municipalité encourage le Conseil à se pencher sur ce préavis, à pouvoir en prendre toute la mesure et ensuite prendre les décisions. Merci de soutenir la Municipalité et d'aller de l'avant.
- **Le président:** concernant le report, l'on va se trouver à l'articulation de 2 législatures avec des Commissions qui risquent de changer. Si la Commission du PZ veut reporter la date du préavis, il faudra arriver avec des arguments terriblement sérieux.
- **M. Tacheron:** à entendre M. le Municipal, on pourrait croire que le 90% du Conseil va changer; il n'y aura pas plus de changements que pendant les 5 ans de la législature puisque nous en sommes à la moitié du Conseil. S'il n'y a que 10, 15, voire 18 membres qui changent, on peut quand même compter dans chaque groupe sur les anciens Conseillers pour informer les nouveaux sur les questions à poser.

- Mme Girod: est étonnée par cette proposition de report et a de la peine à saisir. Si elle comprend bien les préoccupations du Conseil et de certains Conseillers et qu'il semble qu'il y ait une charge de travail engendré par l'étude d'un préavis, il y a quand même 2 mois avant le prochain Conseil. A son avis, le temps à disposition pour la Commission du PZ est suffisant pour se rencontrer plusieurs fois, de rédiger un rapport et de prendre position. Si l'on retire ce préavis, cela signifie qu'il ne sera traité qu'au mois de septembre et là, il y aura aussi l'excuse que c'est pendant les vacances scolaires, qu'il y aura beaucoup de travail et de surcroît, qu'il y aura de nouveaux Conseillers n'ayant pas les pratiques que nous connaissons, aujourd'hui. Si le Conseil a des soucis d'organisation, sachez que pour la Municipalité il y a aussi des impératifs et des contraintes. Un travail a été fait depuis des années par l'administration et les partenaires. Les arguments servis pour une question de temps ne sont pas digne d'intérêt et elle ne comprend pas qu'avec de tels arguments, l'on puisse demander de reporter ce dossier. Les Conseillers qui sont là depuis plusieurs législatures ou cette dernière, vous avez aussi à cœur d'aller au bout des dossiers, toutes les informations vous ont été données et c'est aussi un peu le travail de cette législature. Elle encourage vivement à soutenir ce dossier, de le traiter et de ne pas modifier l'ordre du jour.
- M. Barioni: la Municipalité semble toujours ou souvent surprise. Ce qui l'interpelle, c'est que l'on mette autant d'objets sur une séance. La demande faite par M. Grandjean est d'essayer de voir de quelle manière il est possible de l'alléger, merci d'avoir soulevé cette question-là. Il veut bien que l'on soit en fin de législature, mais de là à croire que c'est la fin du monde, cela l'étonne. Si on ne peut pas enlever ces préavis alors allons-y, mais cela fait une charge de travail relativement importante. La Municipalité va changer, il souhaite qu'il y ait un meilleur équilibre avec les préavis parce que l'on ne trouve pas toujours des gens disponibles, aptes ou d'accord de participer à des Commissions.
- M. Froidevaux: comprend bien l'inquiétude concernant l'ordre du jour, mais pourquoi 3 textes ont-ils été déposés ce soir? La même question se pose pour le Conseil communal qui arrive aussi avec un certain nombre de textes en fin de législature. Il est difficile de lancer la pierre à la Municipalité. La question maintenant, est de savoir si l'on peut attendre la fin de l'année pour ce projet. Aux Conseillers de savoir s'ils veulent prendre cette responsabilité ou pas.
- M. Davoine: a de la peine à comprendre l'urgence. Des personnes ont travaillé pour faire passer le préavis, il ne voit pas ce que cela modifierait en parlant des partenaires privés. C'est un préavis de grande importance, essentiel, qui demande une étude sérieuse. Faisant partie de la Commission du PZ, il est embêté, non pas pour la charge de travail, mais par le fait que s'il y a un couac ou quoique ce soit, on est effectivement coincé, on a 2 mois peut-être, mais après pas plus. Oui, le Conseil changera, mais il a plus changé depuis 2011 à aujourd'hui avec près de la moitié des Conseillers remplacés. Si l'argumentation est peut-être meilleure à ce moment-là et il comprend quelle est l'urgence absolue à le faire passer, donc la nécessité absolue pour que la Commission du PZ arrive à travailler sur cet énorme préavis, il changera peut-être son point de vue.
- M. Bringolf: relève que la date de la séance est le 18 mai, ce qui ampute les 2 mois de 20 jours.
- Mme Villaine: pense qu'il ne sera pas possible de débattre correctement au mois de juin vu le nombre de préavis annoncés.
- M. Th. Genoud: un mauvais débat s'installe; il est parlé d'urgence, mais il n'est pas question d'urgence, il y a juste un dossier qui arrive à terme après des années de travail, il ne prétend pas qu'il y ait urgence. Il y a l'opportunité d'avoir 2 Conseils éloignés de 2 mois. Il est étonné par la demande de M. Grandjean qui sort de la Commission du PZ, alors qu'il s'est toujours plaint qu'il n'y avait pas assez de travail. Pour une fois qu'il y a un dossier concernant cette Commission, on vient dire il y a trop, peut-être, on n'aura pas le temps. Arrêtons de présumer que et entrons dans le débat pour l'étude de ce préavis, laissons la Commission du PZ travailler et qu'elle puisse produire son document le 23 juin, de toute façon, vous les Conseillers avez le dernier mot sur ce préavis. Il répète qu'il n'y a aucun problème pour trouver des dates supplémentaires. Il faut s'enlever de l'esprit qu'il y a urgence et que l'on n'y arrivera pas pour juin.
- La parole n'est plus demandée.
- La discussion est close et il est passé au vote sur la suppression des points 13 et 14 de l'ordre du jour, soit les préavis N^{os} 104 et 105.

Décision

Par 31 oui, 18 non, 13 abstentions signifiées les points 13 et 14 sont supprimés de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2016.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal N° 96** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour:
 - la 2^{ème} étape de la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du centre scolaire des Perrerets (blocs D et E),
 - la construction d'une salle de gymnastique,
 - la construction de salles de classe sur le bloc E,
 - la construction d'un préau couvert,
 - la réalisation d'une place de jeux.
6. **Préavis municipal N° 97** relatif à la vente de la parcelle communale N° 889 sise au lieu-dit "La Crétaux" à Swissquote pour l'extension de son siège.
7. **Préavis municipal N° 98** relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise.

Première lecture

8. **Préavis municipal N° 99** relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Centre sportif "En Bord", la création d'un terrain de football synthétique et de deux vestiaires.
9. **Préavis municipal N° 100** concernant l'équipement du Collège de Grand-Champ en écrans interactifs.
10. **Préavis municipal N° 101** relatif à l'adoption de la convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille.
11. **Préavis municipal N° 102** relatif au nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau.
12. **Préavis municipal N° 103** relatif à la création d'une Société anonyme destinée à la construction et l'exploitation d'un chauffage urbain.

Autres objets

13. Réponse à l'interpellation de Mme Angelita Galvez «Route "La Falaise" - vitesse limitée à 80 km/h».
14. Réponse à l'interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger «Un an après le postulat Villaine, qu'en est-il des zones «30» sur la commune?».
15. Interpellation de M. Guillaume Labouchère «Sécurité informatique et protection des données personnelles».
16. Postulat de M. Moritz de Hadeln «Sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500».
17. Motion de M. Patrick Uebelhart «Demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote».

Divers

18. Divers + propositions individuelles.
 - La discussion est ouverte.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à la majorité, 3 avis contraires, 4 abstentions significatives.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2016.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, une abstention significative, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2016.

3. Communications du Bureau

- En préambule, le président rappelle qu'en cas d'absence, les Conseillers sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire ou du président du Conseil et non pas auprès du secrétariat municipal.
- Le 14 mars, le président a participé à la cérémonie de remise des "Mérites sportifs glandois".
- Le 18 mars, le président s'est rendu à l'inauguration de "Gland expo".
- Le 20 mars ont eu lieu les élections du 2^e tour pour la Municipalité et la votation cantonale RIE III. Ont été élus à la Municipalité (participation 28,4%) Mme Christine Girod, MM. Gilles Davoine, Thierry Genoud, Michael Rohrer, Mme Jeannette Weber. Ils rejoignent Mme Isabelle Monney et M. Gérald Cretegy, élus au 1^{er} tour.
Quant à la RIE III, l'objet a été accepté par 2053 oui contre 218 non. Participation 35,7%.
Merci à notre 2^e vice-présidente Mme Charlotte Gabriel, pour avoir dirigé le scrutin cantonal.
- Le 21 mars a eu lieu la séance de Bureau pour la préparation du Conseil de ce jour.
- Le 29 mars, le Bureau a été informé qu'une seule candidature a été déposée pour l'élection à la syndiculture. M. Gérald Cretegy est élu tacitement à la fonction de syndic.
- Le 1^{er} avril, reçu un courrier de la Municipalité demandant un délai au 15 septembre pour présenter un rapport sur le postulat de M. Grandjean «Logement des requérants d'asile dans notre ville». Le Bureau a accordé le délai supplémentaire.
- Le 5 avril, reçu une invitation pour le repas de soutien du FC Gland, le président s'y rendra le 4 mai.
- Le 11 avril, reçu une invitation de VIVAG pour l'assemblée générale et Forum, le président y participera le 29 avril.
- Le 13 avril a eu lieu l'assemblée générale de la Société de développement. Le président n'a pu y participer pour des raisons professionnelles et s'est excusé. Il profite de remercier Mme Bussy et son équipe pour leur engagement et leur souhaite le meilleur pour la suite de leur travail.
- Le 16 avril, il a participé comme bon nombre d'entre vous à la séance d'ouverture glandoise du Festival Visions du Réel.
- Le 25 avril, reçu la démission de l'huissier suppléant, M. Pierre Brügger, lecture en est faite. Le président félicite et remercie M. Brügger pour les 18 années passées au service de notre Conseil. Pouvoir compter sur des personnes comme Pierre est essentiel pour le Bureau et surtout pour son président. L'Assemblée fait une «standing ovation» à M. Brügger.
- Ce 28 avril avant le Conseil, le président a participé à la conférence donnée par l'école *Sumas* sur le thème: La durabilité: un déclencheur d'innovations!
- La sortie de fin de législature aura lieu le 21 mai, au programme: visite du Zoo de la Garenne.
- Le 14 juin aura lieu la séance d'installation des Autorités pour la législature 2016 – 2021, une convocation sera envoyée aux intéressés.
- Le 18 mai à 19h30 aura lieu la séance des présidents de groupes pour la prochaine législature.

4. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegy, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

• **Conseil régional:** le DISREN a été validé actuellement par 33 communes, Coinsins l'a validé le 23 mars, 4 l'ont refusé à ce jour et 5 doivent encore le passer d'ici au 21 juin; ce 28 avril, il passe devant le législatif de Trélex. 33 communes, c'est exactement le 75% des 44 communes du Conseil régional qui accueillent ensemble 86% de la population de notre District. 75%, c'est le seuil à partir duquel il est réputé validé et fonctionnel et il sera mis en œuvre dès le 1^{er} juillet 2016. Concernant les statuts: une seule commune suffisait à rendre caduque la procédure de validation des nouveaux statuts du Conseil régional et c'est Commugny qui l'a fait le 9 mars. Sauf évènement très particulier, les statuts actuels resteront valables et c'est en conformité avec ces derniers que le prochain Conseil intercommunal et le Codir seront installés le 29 juin 2016. Cependant, le Conseil régional a encouragé les communes restantes à passer devant leur législatif les nouveaux statuts. Aucune commune ne les a jusqu'à ce jour refusés, il reste 5 communes.

• **Personnel:** départs à la retraite: le 30 avril de M. Roger Demont, dessinateur SIE et le 30 juin de M. Marcel Brauch, concierge du Complexe de Mauverney. Départ: le 30 avril de M. Daniel Das Neves, CDD à la Bourse et qui avait fait son apprentissage à la commune.

Engagements: du 1^{er} mai au 30 septembre de Mme Déborah De Mestral, CDD à la Bourse; le 15 mai de M. Laurent Conus, concierge du Complexe de Mauverney; le 1^{er} juin de M. Nuno Bastos, concierge du Bâtiment communal; le 1^{er} août de Mme Caroline Kamrath-Gaillard, déléguée à l'enfance; le 15 août de M. Vincent Cujean, apprenti agent information documentaire.

• **Législature 2016 – 2021, Organisation de la Municipalité:**

Gérald Cretegy, syndic: Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques. Conseil régional. Remplaçante: Jeannette Weber.

Isabelle Monney, municipale: Affaires sociales. Culture. Cultes. Remplaçant: Gérald Cretegy.

Christine Girod, municipale: Accueil enfance. Jeunesse. Ecole. Remplaçante: Isabelle Monney.

Jeannette Weber, municipale: Sécurité publique. Population. Transports publics. Remplaçant: Michael Rohrer.

Thierry Genoud, municipal: Bâtiments et urbanisme. Remplaçant: Gilles Davoine.

Michael Rohrer, municipal: Infrastructure & Environnement. Remplaçant: Thierry Genoud.

Gilles Davoine, municipal: Finances. Promotion économique. Sports. Domaines et forêts. Remplaçante: Christine Girod.

Le tableau détaillé est joint au procès-verbal et se trouve sur le site de la commune.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

• **Station transfert rail - route:** cette nouvelle station destinée à l'acheminement ferroviaire des ordures ménagères du périmètre SADEC à l'usine d'incinération de TRIDEL est opérationnelle. Les premiers tests de transfert des bennes sur le rail ont lieu actuellement. En relation avec cette station, l'entreprise SOTRIDE SA érige une station de compactage des ordures ménagères sur le même site. Les transporteurs qui ne sont pas équipés de véhicules compatibles avec le transbordement sur le rail devront passer par cette installation avant de pouvoir transborder les déchets. La station de compactage devrait être opérationnelle à fin juin 2016. C'est à partir de cette date que les zones d'apport auxquelles sont soumises les communes de périmètre SADEC devront utiliser le site de Gland.

• **Glyphosate:** la Municipalité a décidé de ne plus utiliser le *glyphosate* sur le territoire communal. Dès lors, le Service des Espaces verts se lance dans la lutte biologique en testant divers traitements comme par exemple: l'utilisation de l'acide pélargonique, une substance naturelle aux effets herbicides que l'on retrouve dans le géranium et qui n'a aucune écotoxicité tant pour l'homme que pour l'eau ou l'utilisation de larves de coccinelles pour combattre les pucerons attaquant notamment nos érables. Ainsi, Gland sera exemplaire dans la non-utilisation de pesticides.

• **APEC, projet de régionalisation de l'épuration:** 2 associations intercommunales et 4 communes représentant un ensemble de 30 collectivités publiques adhèrent au principe de mettre en place une nouvelle station d'épuration régionale, à réaliser en une seule étape et sur un seul site. Les études préalables ont démontré les avantages financiers, techniques et d'aménagement du territoire de ce projet de régionalisation de l'épuration. Ces études démontrent l'intérêt de remplacer les 4 stations d'épuration existantes par une seule et nouvelle installation régionale d'une capacité de 110'000 équivalent/habitants, à l'horizon 2025. Les partenaires ont signé une convention pour poursuivre les études qui permettront d'affiner et de préciser les aspects techniques, financiers et juridiques du projet d'épuration régionale. Les demandes de crédits seront validées par les Autorités compétentes. Pour Gland, cela passe et a passé par l'APEC qui a validé lors de l'assemblée générale du 21 avril à la presque unanimité un crédit. Les associations intercommunales et les communes ont demandé au Conseil régional de coordonner le processus de travail jusqu'à la construction de la nouvelle gouvernance intercommunale pour l'épuration qui conduira la suite des études d'avant-projet.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts.

- **Santé:** le nouvel EMS de Gland est actuellement à l'enquête; il s'appellera "Le Chêne".
- **Diagnostic communautaire:** l'assemblée de VIVAG aura lieu le 29 avril à 16h et sera suivie par le 11^e Forum, dès 17h.
- **Sport:** patinoire saison 2015-2016, les comptes se soldent par des charges de Fr. 174'775.70 par rapport à un budget de Fr. 180'000.-; nous avons donc une petite amélioration. L'année précédente, il y avait eu env. Fr. 180'000.- de charges. La saison 2016-2017 débutera le 18 novembre pour se terminer le 26 février, soit 14 semaines et nous avons renouvelé notre confiance à M. Hugo Schüpbach et son équipe.

Remise des Mérites sportifs glandois:

Individuel féminin: golf, Victoria Monod, championne suisse U14 et championne Junior Tour final Suisse U16 et U18.

Individuel masculin: buggy, Daniel Favre, double champion suisse, catégories Junior et Amateur.

Equipe: football, équipe Seniors + 40 du FC Gland, championne vaudoise 2014-2015 et championne de groupe avec 18 victoires en 18 matches.

Dévouement: Félix Zurfluh, vice-président du Buggy Club La Côte, président du Club durant plus de 15 ans.

La Suisse bouge, duel intercommunal: aura lieu le 25 mai de 14 à 20h au Centre sportif "En Bord". Le défi sera entre Bulle, Val-de-Travers et Gland. Au programme: Zumba, Nordic walking, pilate, stretching, marche, course, vélo, etc.

• **Finances:** le Colibri a remboursé de manière anticipée le prêt que la ville lui avait octroyé; le montant encore dû s'élevait à Fr. 179'990.-, il ne doit plus rien. Renouvelé l'emprunt de 4 mio avec échéance au 30 juin, pour une durée de 12 ans au taux de 0,4%. Renouvelé l'emprunt de 2 mio à court terme au taux de 0,03%. Nous restons attentifs pour un passage à long terme si une bonne opportunité se présente. Actuellement, nous avons 10 mio à court terme sur une dette totale de 60 mio.

Les comptes 2015 sont présentés au rétroprojecteur (3 tableaux seront joints au procès-verbal). Ils montrent un excellent résultat avec une marge d'autofinancement de 10,5 mio, ce qui veut dire que nous sommes 4 mio au-dessus des 2 dernières années. Pour le Conseil, il faut regarder quelle est la part de la marge d'autofinancement venant des comptes non affectés, parce que c'est cette part-là qui permet de payer nos charges d'exploitation non affectées et le remboursement des intérêts, des amortissements sur tout ce qui est non affecté. 2 mio, c'est le montant affecté que nous pouvons utiliser uniquement pour tout ce qui est eau, efficacités énergétiques, égouts, etc. Pourquoi un chiffre si haut? Il y a eu plusieurs éléments particuliers: a) un retour de la facture sociale de 2014 où il avait été payé 1,7 mio de trop, ce qui veut dire que l'on a eu moins de recettes que les autres communes; lorsque l'on reçoit ce n'est pas bon, cela veut dire que notre progression a été trop faible; b) des intérêts de Fr. 300'000.- plus bas parce qu'il y a eu des investissements qui ne se sont pas faits et aussi le taux d'intérêt est resté bas plus longtemps. L'élément extrêmement important est sur les gains immobiliers, droits de mutations, successions et pour

les frontaliers nous avons eu 6,3 mio supplémentaires. Sur 2 opérations immobilières, le résultat pour la commune a été de 5,2 mio. Avoir 6,3 mio de plus, cela veut dire que l'on va payer plus à la facture sociale étant donné que 50% des gains immobiliers partent à l'État, 50% des droits de mutations partent à l'État, 50% de ce qui est des donations et successions partent à l'État et 30% sur les frontaliers partent à l'État, donc il a été nécessaire de faire une provision de 2,5 mio. Par rapport au budget, il y a Fr. 190'000.- de moins au niveau des dépenses pour les charges salariales; ce qui n'est pas bon, c'est lorsque l'on voit un retour des assurances de Fr. 200'000.-, l'année dernière à peu près Fr. 230'000.-, cela veut dire qu'il y a beaucoup d'absences, de maladie, d'accidents et qu'à terme, il pourrait y avoir une augmentation des cotisations; lorsque les personnes ne sont pas là et qu'elles n'ont pas été remplacées, on prend du retard. Les retours des associations sont un point très important. Pour les associations intercommunales, il y a eu un retour sur l'année précédente de Fr. 175'000.- et la grosse part provient du RAT avec Fr. 115'000.-. A retenir: les 2 ventes immobilières s'élevant à 5,2 mio, dont Fr. 700'000.- au niveau des entreprises; les donations Fr. 800'000.- pour un dossier liquidé et datant de 9 ans; un rattrapage sur un dossier au niveau de l'impôt sur la fortune rapportant env. 1,2 mio. Le montant des investissements de 2015 est à peu près de 10,9 mio, la marge d'autofinancement est de 10,5 mio, ce qui veut dire qu'il a été possible de financer par cash le 96% de nos investissements. Sur les années 2012, 2013, 2014, Gland n'a pas réussi à financer la totalité de ses infrastructures par ses bénéficiaires, donc en-dessous de la moyenne cantonale et cette année on devrait être légèrement au-dessus. Concernant les recettes, il y a plus de peine au niveau des personnes physiques sur le revenu, malgré l'augmentation de la population et le revenu des personnes physiques. Exemple: avec un prêt hypothécaire à 3% et qu'il est renouvelé à 1,5%, cela veut dire qu'il y aura plus de revenus, donc plus d'impôts. Les revenus sur 2014-2015 sont restés stables, donc il n'y a pas eu d'effet d'augmentation de population, augmentation des revenus. Sans la surprise du dossier, il n'y aurait eu que Fr. 250'000.- d'augmentation. Impôts à la source: nous sommes plus bas à cause des départs. Impôts frontaliers: le taux a augmenté. Spécial étrangers: plusieurs personnes au forfait ont quitté la commune et l'on est passé de 1,4 mio à Fr. 900'000.-. Personnes morales, on est identique à l'année précédente, malgré une opération extraordinaire dans le cadre de cette vente de Fr. 700'000.-; sans cette opération, on aurait Fr. 700'000.- en-dessous de 2014. Impôt foncier: en progression avec l'augmentation de la valeur de nos bâtiments. Si nous sommes 8% en-dessous par rapport au budget, c'est normal parce que la hausse d'impôts avait été prévue lors de l'établissement du budget et cela correspond à ce %. Droits de mutations: augmentation et les gains immobiliers ont passé de Fr. 740'000.- à 900'000.- pour arriver à 4,9 mio et c'est là, qu'il y a 4,1 mio sur une seule opération.

Avec l'arrivée de M. Larry Sarrasin, le nombre des Conseillers présents passe à 64.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Culture: Visions du Réel:** le Festival Visions du Réel s'est terminé le 23 avril. Cette 2^e édition a été une réussite à tous points de vue; la fréquentation a dépassé les 2000 personnes pour la ville de Gland. Deux documentaires sur les 13 présentés ont été suivis d'un concert de qualité attirant du public et permis à tous des échanges après la projection en vivant de beaux instants musicaux. Durant ce Festival, le Service de la culture a permis à un migrant kurde irakien, M. Aram Karim reporter photographe, de présenter une exposition de photos traitant de ce qui se passe sur le territoire kurde irakien et également lors de sa fuite à travers différents pays avant d'arriver chez nous. Son travail a été relaté par différents médias ce qui a permis de faire connaître un peu plus en détails les difficultés rencontrées par ces peuples obligés de fuir leur pays en raison de la guerre. L'exposition intitulée «Pieds nus sous la lune» se tient dans le Foyer du Théâtre jusqu'au 31 mai. Le 10 mai, malheureusement, M. Aram Karim devra quitter la Suisse pour Marseille, en raison des accords de Dublin.
- **Café Concerts «Editions limitées» de Tim Verdesca & Moncef Genoud:** le 12 mai à 20h30, le duo de musiciens vous invite à rejoindre leur univers composé de morceaux originaux et de standards revisités, dans lequel les frontières entre générations, styles musicaux et autres carcans esthétiques ont été délaissées pour permettre aux deux artistes une grande liberté d'expression.
- **Les Variations musicales de Tannay:** le 20 août, ces dernières se déplaceront pour un soir à Gland. Persuadés que dans notre région des synergies entre acteurs culturels sont souhaitables et bénéfiques,

le Service de la culture a choisi de porter ce projet et de permettre à notre population de pouvoir vivre un concert de musique classique en plein air à la plage de Gland. Il aura lieu à 18h30 et sera reporté à la semaine suivante en cas de mauvais temps. Au programme et en duo, deux talentueuses pianistes, les sœurs Dördüncü joueront des pièces de Ravel, Brahms, Lutoslawski et Rachmaninov.

- **Fête des voisins:** le 27 mai, comme chaque année la commune met à disposition tables, bancs, affiches, invitations etc. pour tous ceux qui veulent l'organiser. Les personnes intéressées peuvent donc s'adresser au Greffe communal.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

N'a pas de communication.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Anime Ta Ville! Kermesse:** sous l'impulsion de l'Association «Anime Ta Ville», association de parents fraîchement créée, une kermesse est organisée ce 30 avril de 11h30 à 18h dans la cour de Mauverney. Le but principal de cette association est d'animer la Ville de Gland en apportant un soutien à des divers projets et compléter l'offre existante en rapport avec la Jeunesse. Le bénéfice de cette kermesse servira à soutenir le projet d'un camp pour deux classes. Cette jeune association est présidée par Mme Magali de Preux. Félicitations au comité pour son activité et l'enthousiasme mis pour l'organisation de la kermesse.

- **Fête du Skatepark:** aura lieu, pour la 4^e année consécutive, le 21 mai dès 14h à En Bord. Le Réseau jeunesse, le CRL et Espace Prévention tiendront des stands et animeront cette journée. Le Parlement des Jeunes prend une part importante dans l'organisation avec la partie concours et la musique.

- **Gland ça marche!:** se déroulera le 24 septembre. Cette année, la Municipalité propose de coupler deux événements en un. La traditionnelle réception des nouveaux habitants sera intégrée dans la manifestation «Gland ça marche!» sous la forme de Portes Ouvertes d'un bâtiment communal. La marche partira d'Eikenøtt, cheminera par Les Perrerets, Les Tuillières, La Pépinière et le Bâtiment communal, puis retour à Eikenøtt où divers stands et animations permettront à chacun d'échanger un moment de convivialité.

- **Littering:** avec l'arrivée du printemps, fleurs et arbres fleurissent, mais également le phénomène du littering. Une campagne d'affichage prévue ces prochaines semaines incitera à la vigilance des citoyens et des panneaux mobiles seront disposés dans les lieux de rencontre. Avec l'appui des Ambassadeurs du littering, la commune tiendra un stand d'information le 18 mai dans le cadre du marché de Gland. Les Ambassadeurs seront également présents lors de la Fête du Chêne, le 30 juin.

- **Activ Action:** le projet Activ Action, a ouvert ses portes et installé ses bureaux à La Pépinière. Une permanence est assurée le vendredi de 8 à 12h pour des entretiens individuels et de 13 à 18h pour des ateliers collectifs pour la réalisation de CV, lettres de motivation ou simulations d'entretiens d'embauche. Pour rappel, cette structure a été mise sur pied grâce à un partenariat entre la commune, le SPJ et l'ARAS. Le pilotage du projet est assuré par Mme Sandra Spiridakis-Villena, de Projet. Le but est de venir en aide aux jeunes entre 15 et 20 ans sortant de la scolarité obligatoire sans avoir trouvé un apprentissage ou un travail. C'est un complément au travail des travailleurs sociaux et qui s'inscrit dans une vision de la politique d'accompagnement de la jeunesse à Gland.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Mobilité:** un atelier de travail portant sur l'étude du réseau cyclable régional s'est déroulé ce 14 avril à Montoly, regroupant une cinquantaine de participants. Le but de cet atelier est de coordonner le réseau cyclable entre les différentes localités, surtout du bas du district, afin de créer des conditions favorable au report modal en faveur du vélo. Il est en effet constaté que plus de la moitié des trajets effectués en transport individuel motorisé est inférieur à 5 km.

- **Marché hebdomadaire:** a repris le 13 avril sur la Place de la gare, certes avec une météo mitigée et un emplacement un peu à l'étroit dû aux travaux, mais cela n'a pas empêché les clients de venir en nombre.
- **Naturalisation ordinaire:** M. Gian-Mario Casali.
- **Naturalisations facilitées:** MM. Tiago Cardoso Andrade, Jonny Gomes Costa.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 96 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour:

- la 2^{ème} étape de la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du centre scolaire des Perrerets (blocs D et E),
 - la construction d'une salle de gymnastique,
 - la construction de salles de classe sur le bloc E,
 - la construction d'un préau couvert,
 - la réalisation d'une place de jeux.
- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
 - M. Christian Vernez, rapporteur de la Commission des finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
 - La discussion est ouverte.
 - La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N° 96 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour:

la 2^{ème} étape de la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du centre scolaire des Perrerets (blocs D et E);

la construction d'une salle de gymnastique;

la construction de salles de classe sur le bloc E;

la construction d'un préau couvert;

la réalisation d'une place de jeux.

Soit:

- d'accepter le crédit de CHF 589'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;

- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 589'000.-.

- **M. Girardet:** une salle de gymnastique sera construite aux Perrerets. Il demande à la Municipalité qu'elle porte une attention toute particulière à cette construction de manière à ce qu'il ne soit pas renouvelé l'erreur des Tuillières, qu'il considère comme grossière à l'époque, où 2 salles avaient été construites, elles ne sont pas homologuées et ne le seront jamais pour certains sports comme le basket parce qu'il manquait 30 cm. Il serait judicieux de consulter les sociétés concernées pour qu'une salle puisse être homologuée pour des sports de salle.

6. Préavis municipal N° 97 relatif à la vente de la parcelle communale N° 889 sise au lieu-dit "La Crétaux" à Swissquote pour l'extension de son siège.

- M. Lee Kaufmann, rapporteur de la Commission technique, lit l'amendement, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé avec le rajout d'un point 2.
- M. René Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit l'amendement, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé avec le rajout d'un point 2.

Le président constate que les conclusions des 2 Commissions vont dans le même sens, amendement compris. La procédure sera la suivante: ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis sur l'amendement, ensuite vote sur l'amendement, puis ouverture de la discussion sur le préavis amendé

ou non et vote sur le préavis amendé ou non.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- M. Collaud: la Municipalité est favorable à l'amendement, elle estime que c'est une bonne chose et qu'elle aurait dû préciser, finalement c'est pour mettre sous clé qu'il n'y ait pas de possibilité si jamais qu'après 5 ans pour reprendre la chose et ça sera le prix à payer pour avoir cet immobilisation du terrain pendant les 5 ans. C'est jouable vis-à-vis de Swissquote.
- M. Cretegny: dans le rapport de la Commission technique, il est dit: «*Celui-ci devra répondre aux exigences de notre commune et de l'Association Transport et Environnement faute de quoi, la délivrance du permis de construire sera compromise*». L'ATE n'a pas la capacité d'édicter des réglementations, elle peut bien sûr faire opposition, bien sûr faire pression, mais ce ne sont pas des réglementations. Ce que voulait dire la Commission, il suppose, c'est de parler des exigences de la commune et des réglementations cantonales et fédérales, en la matière. Peut-être a-t-elle voulu faire mention du fait que l'ATE avait fait opposition à l'époque? Une opposition, ce n'est en tout cas pas des exigences qui passent à travers une réglementation.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement: *Point II: préciser dans l'acte de vente que Swissquote s'engage à financer et réaliser la création d'un trottoir ainsi qu'un éclairage public le long du chemin de la Crétaux sur les parcelles N°s 4168, 889 et 886 dans les 5 années suivant la signature de l'acte de vente.*
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- M. Labouchère: pourquoi ne pas mettre dans cet amendement: «*s'engage à financer et à débiter la création*», plutôt que de tout vouloir perdre? S'il commence à faire des travaux dans 4 ans et demi sur leur parcelle et que cela ne soit pas en conflit avec un trottoir qui y serait déjà et devrait être détruit par la suite pour être reconstruit. C'est une question totalement ouverte et de flexibilité pour être en ligne avec le préavis.
- M. Collaud: on peut toujours rajouter quelque chose. Il pense que le texte mentionné est suffisant et va bien: «*l'acquéreur s'engage à débiter sa construction au sens où l'entend la LATC dans un délai de 5 ans dès la signature de l'acte de vente*». Cela veut dire qu'au plus tard dans les 5 ans, il doit le faire et si dans les 3 ans il commence, ça veut dire qu'on sera dans le temps. L'amendement lui-même fait déjà tout l'effet escompté.
- Le président demande à M. Labouchère s'il désire déposer un sous-amendement.
- M. Labouchère: répond par la négative.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

L'amendement est accepté à une large majorité, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé sur le préavis amendé.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 97 relatif à la vente de la parcelle N° 889 sise au lieu-dit «La Crétaux» à Swissquote pour l'extension de son siège, en ajoutant un point II, soit:

- *d'autoriser la vente de la parcelle N° 889 d'une surface de 4'272 m² au lieu-dit «La Crétaux» au prix de CHF 400.- le m² représentant un montant total de CHF 1'708'800.-;*
- *préciser dans l'acte de vente que Swissquote s'engage à financer et réaliser la création d'un trottoir ainsi qu'un éclairage public le long du chemin de la Crétaux sur les parcelles N°s 4168, 889 et 886 dans les 5 années suivant la signature de l'acte de vente.*

7. Préavis municipal N° 98 relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise.

- M. Moritz de Hadeln, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président précise que pour ce préavis que le montant étant inférieur à Fr. 300'000.-, il n'a pas été demandé à la Commission des finances de préavisier.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N° 98 relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise, soit:

- *d'accorder le crédit de CHF 137'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 137'500.-.*

PREMIERE LECTURE

8. Préavis municipal N° 99 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Centre sportif "En Bord", la création d'un terrain de football synthétique et de deux vestiaires.

- La séance est agendée le 4 mai 2016 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Patrick Wegmann, UDC.

Membres: Pierre-Alain Bringolf, GdG – Evan Lock, GdG – Jean-Luc Nicolet, GdG – Anna Beutler, PLR
Rasul Mawjee, PLR – Angelita Galvez, Soc – Larry Sarrasin, Soc – Caroline Han-Félix, Les Verts.
+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Villaine: est surprise que l'on vote directement un crédit de 3,5 mio alors que pour la plage on commence par voter un crédit d'étude; la démarche lui paraît un peu particulière. Elle encourage la commission à se pencher sur le bien-fondé et sur la manière dont on a évalué ces charges et que ces montants ne sortent pas d'un chapeau, mais correspondent bien une réalité effective.
- M. Tacheron: ne sait pas si c'est un fait délibéré de M. le Municipal Collaud, mais la réunion de la Commission a lieu le même jour que le repas de soutien du FC Gland, il ose croire que c'est un hasard.
- M. Collaud: c'est un hasard et ce ne sera pas au même endroit.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis municipal N° 100 concernant l'équipement du Collège de Grand-Champ en écrans interactifs.

- La séance est agendée le 11 mai 2016 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Yves Froidevaux, Soc.

Membres: Myriam Grandjean, GdG – Rasul Mawjee, PLR – Emmanuelle Cosendai, UDC,
Martial Cosandier, Les Verts.

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.

- M. Moulin: étant donné le montant de cet intéressant projet qui est loin d'être négligeable, il demande à la Commission technique de poser les questions suivantes: a) le dimensionnement du matériel, être sûr que c'est bien le matériel adapté aux salles de classes, à leur situation et que l'on n'est pas dans une version de luxe; b) comment va-t-on s'assurer que les professeurs auront accepté le changement, par exemple la suppression des rétroprojecteurs, mais aussi être sûr que les gens vont prendre en main le nouveau système; c) quel support technique les intéressés auront sur place à leur disposition en cas de problèmes, surtout au début parce que c'est un facteur important dans la prise en main et l'acceptation de la solution.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 101 relatif à l'adoption de la convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille.

- La séance est agendée le 9 mai 2016 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Pierre-Alain Bringolf, GdG.
Membres: Jacques Tacheron, PLR – Véronique Villaine, Soc – Patrick Wegmann, UDC, Martial Cosandier, Les Verts.
- La discussion est ouverte.
- M. Tacheron: a fait partie de la première étude par une Commission. Il rappelle qu'il avait été précisé dans le rapport que la Commission était d'avis que la convention définitive pourrait présentée au Conseil communal en une seule lecture. Pour quelle raison cela n'a pas été fait dans ce sens-là?
- M. Fargeon: les 2 autres communes n'ont un Conseil qu'en juin et le délai n'était plus aussi important qu'au paravent. Pour traiter en un seul débat, c'est une urgence et la Municipalité a considéré que ce n'en était pas une.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal N° 102 relatif au nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau.

- La séance est agendée le 4 mai 2016 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Sabine Million-Courvoisier, PLR.
Membres: Gilberte Corbaz, GdG – Béatrice Saxer Brown, GdG – Victor Mendes Boavista, Soc Véronique Villaine, Soc – Yves Clerc, UDC, – Rosanna Vaccaro, Les Verts.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Préavis municipal N° 103 relatif à la création d'une Société anonyme destinée à la construction et l'exploitation d'un chauffage urbain.

- La séance est agendée le 9 mai 2016 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Moritz de Hadeln, Les Verts.
Membres: Olivier Moulin, GdG – Heinz Beutler, PLR – Charanjit Dhanjal, Soc – Anna Pallotta Ladisa, UDC. + Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- M. Freuler: concernant les zones qui sont prévues à être couverte par le chauffage à distance, est-ce une chose définitive ou planifiée ou encore sujette à changement?

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

13. Réponse à l'interpellation de Mme Angelita Galvez «Route ''La Falaise'' – vitesse limitée à 80 km/h».

- Le président demande à Mme Galvez si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Galvez: remercie la Municipalité pour sa réponse. Dans cette dernière, il est parlé de densité de la circulation, à son avis ce n'est pas la question de la densité, mais du danger. D'après la réponse du voyer, il semblerait que la commune pourrait convertir cette route en zone *riverains autorisés*, puisqu'en plus il semblerait qu'il n'y a pas beaucoup de densité dans les voitures, ce serait d'autant plus profitable pour les habitants de Gland et moins dangereux.
- M. Fargeon: il faut savoir que *bordiers autorisés* est une relation assez compliquée. Toutes les personnes se rendant en direction de la plage de la Falaise, voire du restaurant-hôtel sont considérées comme des *bordiers autorisés*, ce qui représente un certain nombre de personnes. Du 12 au 25 avril, un radar a été posé sur cette zone afin de vérifier les passages. 1'822 personnes ont utilisé cette route pendant 13 jours, ce qui fait 140 contacts par jour, soit à peu près 6 véhicules à l'heure en considérant que c'est un ratio pris sur 24h, à savoir: 30% entre 6 et 12h, 40% entre 12 et 17h, 30% entre 17 et 23h. On a pu se rendre compte que le 85% des personnes circulaient à 58km/h, alors que c'est 80 km/h, on voit déjà que l'espace permet une réduction de manière sensible, même si l'on n'a pas le droit de mettre à 50 km/h. Il y a même des ''abrutis'' qui vont bien au-dessus: 2 à 90 km/h; 3 à 100 km/h et 1 à 110 km/h. Plus de 99% des gens se retrouvent dans les 80 km/h, la vitesse autorisée et plus de 66% respectent le 50 km/h. La densité ne changerait rien, le contrôle est très compliqué et *bordiers autorisés* ne veut malheureusement pas dire grand-chose et surtout lorsque l'on a une plage au bout; tout le monde pourrait dire: je suis *bordier autorisé* parce qu'allant en direction de la plage.
- Mme Galvez: fait remarquer que l'étude faite pendant ces jours n'est pas forcément représentative, car pendant la période estivale il y a beaucoup plus de piétons et de voitures sur ce chemin.
- M. Fargeon: lorsqu'il y a plus de monde sur la route, les gens doivent faire plus attention à moins d'être totalement inconscient; plus de personnes, plus de chicanes, plus de responsabilités à avoir. Lorsque vous êtes au volant d'une voiture, la responsabilité est d'avoir à tout moment l'obligation de devoir vous adapter aux conditions.
- M. Uebelhart: entend la réponse de la Municipalité. C'est un problème de sécurité relativement important quand on apprend ces quelques chiffres alarmants; prendre une mesure anticipée afin d'éviter un accident mortel, cela fait partie des compétences. Comme le dit le voyer de l'Etat, la Municipalité a toute compétence pour limiter l'accès sur ce chemin. Que ce soit *bordiers* pour aller jusqu'à la plage, rien que le panneau circulation interdite, *bordiers autorisés* avec les différents véhicules, c'est déjà incitatif pour aller prendre l'autre route mieux appropriée aux véhicules. Il s'interroge sur quelques particularités de notre commune et il a posé la question au voyer et a eu les réponses qui lui ont bien précisé le contexte politique et législatif de ces aménagements. Exemple: la route du Domaine impérial qui ressemble étrangement à celle de la Falaise est à 30 km/h. Il nous a été expliqué que c'était une législation antérieure à 1991 et que l'on pouvait garder ce 30 km/h, mais qu'il n'était de toute façon pas possible de contrôler la vitesse sur ce chemin, par contre, le chemin de Fontenailles, où il n'y a pas forcément de *bordiers* et un seul habitant, il a été posé un panneau *bordiers autorisés* et circulation interdite à tous véhicules. Si l'on peut le faire pour ce chemin, on peut le faire pour la Falaise. La population glandoise remerciera la Municipalité si elle prenait cette décision car il est vrai que des jours il y a peu de monde, comme des jours avec beaucoup d'affluence.
- Mme R. Bovet: 66% roulent correctement, 34% roulent rapidement. Cela a le mérite de faire réfléchir et de revoir la chose parce que les personnes sont sur cet endroit pendant la journée.
- M. Mawjee: cette route est peut-être dangereuse avec tous les promeneurs, par contre il est choqué par le fait que l'on veuille interdire que les gens utilisent une route carrossable et qu'on la réserve

uniquement aux piétons, cela veut dire que les gens qui voudraient passer par là en serait interdit? Qu'on veuille défendre les piétons et il en est un, soit, mais pas au détriment d'une catégorie d'autres personnes.

- Mme Galvez: ne prétend pas empêcher le passage d'autres personnes sur ce chemin. Ce qu'elle veut dire c'est que ce panneau *riverains autorisés* diminuerait la circulation sur cette route afin qu'elle soit plus sûre, puisqu'il n'y a pas de trottoir, pas d'éclairage. Chaque voiture est un danger pour tous les autres usagers de ce chemin.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Réponse à l'interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger «Un an après le postulat Villaine, qu'en est-il des zones "30" sur la commune?».

- Le président demande à Mme Giraud-Nydegger si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Giraud-Nydegger: est déçue par cette réponse qui est en fait un copié-collé de la réponse faite au postulat de Mme Villaine en février 2015, mais n'en est pas très étonnée. Le projet a pris du retard et va devoir être réactualisé, ce qui veut dire que cela va reprendre 1 ou peut-être 2 ans.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Interpellation de M. Guillaume Labouchère «Sécurité informatique et protection des données personnelles».

- Le président passe la parole à M. Labouchère pour le développement de l'interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- Non, la Municipalité répondra lors du prochain Conseil.

16. Postulat de M. Moritz de Hadeln «Sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500».

- Le président passe la parole à M. de Hadeln pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote concernant la prise en considération ou non de ce postulat.

Décision

Par 37 oui, 3 non, 15 abstentions signifiées, le Conseil communal transmet ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

17. Motion de M. Patrick Uebelhart «Demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote».

- Le président passe la parole à M. Uebelhart pour le développement de sa motion.
- La discussion est ouverte.
- M. Cretegnny: comprend les soucis exposés. C'est une réflexion que la Municipalité a déjà eue. La planification de travaux tels qu'un passage sous-voies est une chose qui se prend longtemps à l'avance. Cela fait presque 10 ans que la construction actuelle du passage sous-voies a été planifié afin que petit à petit l'on puisse y arriver et faire que les CFF en tiennent compte. Un certain nombre de points sont à soulever: d'abord l'endroit qui va grandir, mais dans les 10 à 15 ans; lorsqu'il est dit que le quartier de la Combe va commencer, cela aurait été bien de décider autrement tout à l'heure, il se fera par étapes, les droits de superficies sont accordés jusqu'au-delà des années 2030, donc un quartier qui va démarrer

petit à petit. Dans le cadre Swissquote, la construction devrait commencer dans les 5 ans, au plus tard avec une progression des employés, sans savoir aujourd'hui à quelle vitesse cela va aller. Il est parlé de 1 mio dans la motion, or les CFF ont des exigences beaucoup plus importantes quant à la solidité des ponts, comme par exemple l'actuel passage sous-voies, sans parler des complications des rampes coûte entre 8 à 10 mio, même si la largeur est à peu près la même, 8 m de large au maximum sans mettre un pilier au milieu. Il existe déjà un passage, celui au niveau de l'Av. du Mont-Blanc avec des escaliers, on pourrait les améliorer et trouver des solutions par rapport à cela. Il suggère à M. Uebelhart de transformer sa motion en postulat, il faut commencer à se poser des questions sur cette traversée-là; démarrer un tel travail avec une motion est beaucoup trop contraignant, on pourrait étudier toutes sortes de possibilités à court et moyen terme et qui pourraient être mises en place plus rapidement sans partir dans une étude. La programmation de la 4^e voie prévue dans les années 35 prend du retard, dû aux constructions des gares aux extrémités et c'est peut-être à ce moment-là que l'opportunité se présentera pour arriver à le faire à un coût peut-être moins important que si on doit le faire aujourd'hui ou même dans 5 ou 10 ans.

- Le président précise l'art. 73 de notre règlement: «*Si celle-ci est une motion, l'auteur ou le Conseil communal peut la transformer en un postulat jusqu'à la décision sur sa prise en considération*».
- M. Grandjean: une motion implique d'arriver avec un projet très abouti avec pratiquement une décision presque définitive du Conseil. Le postulat laisse plus de marges de manœuvre; il demande que la motion soit transformée en postulat.
- M. Uebelhart: il s'agit d'un sujet important qui touche la sécurité de notre population et il est intéressé de savoir l'avis du Conseil à ce sujet.
- M. Davoine: rejoint l'avis de la Municipalité, des choses à court terme peuvent être intéressantes, ce que la motion ne permettrait pas puisqu'il faudrait faire une proposition sur un passage. L'inquiétude disant que les gens ne feraient pas le tour peut être corrigée par d'autres moyens. A ce stade-là, il y a intérêt à faire un postulat avec des réponses et des choses moins contraignantes.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur la transformation de la motion en postulat.

Décision

Avec une majorité de oui, 2 non, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de transformer la motion de M. Uebelhart en postulat.

- La discussion est ouverte sur le postulat.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote concernant la prise en considération ou non de ce postulat.

Décision

A la majorité, 5 non, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

18. Divers + propositions individuelles.

- Mme Giraud-Nydegger: remercie M. Fargeon et le Service des Espaces verts pour avoir pris le temps de considérer sa demande concernant le glyphosate, le geste est symbolique.
- M. Moulin: il serait bon que la ville communique de son propre chef avant que la société, qui avait épinglé Gland pour l'utilisation du glyphosate, communique à ce sujet en disant que la ville a cédé sous la pression.
- M. Fargeon: une information a été donnée à ce sujet à TTC qui a contacté la ville la semaine dernière, la RTS a aussi été informée. La presse est là, donc l'information va être transmise.
- Mme Beutler: concernant Vy-Creuse/ch. de la Chavanne et depuis l'augmentation de la fréquence de passage des bus, la circulation est devenue dangereuse surtout si, en même temps, les pompiers partent

en mission. Qu'en est-il de la future construction d'un giratoire et qu'elle est la priorité attribuée à cette construction?

- M. Fargeon: il n'y a aucune priorité sur ce giratoire. Il y a quelques années, il y a eu une étude complète sur Vy-Creuse/Chavanne sur un axe qui partait de la route de Luins. La phase suivante pour pouvoir faire un giratoire conséquent est d'avoir des infrastructures suffisamment larges pour permettre d'y insérer un giratoire. Cela demande de négocier avec une centaine de propriétaires sur cet axe pour obtenir les terrains nécessaires, soit par une expropriation acceptée ou forcée et prendra quelques années. Ce sujet n'est pas en priorité 1, ni en 2 sauf erreur, dans le plan des investissements.
- M. de Hadeln: s'étonne que dans les communications municipales, personne n'ait parlé de ce qui se passe au WWF. Il serait intéressant de savoir si la Municipalité est au courant. Qu'en est-il des gens qui vont perdre leur travail ou être délocalisés, peut-on être informé?
- M. Cretigny: c'est par la presse que la Municipalité a appris ce qui se passe au WWF, comme tout un chacun. Dernièrement, la Municipalité a eu un contact avec la Direction, avec le Service de l'Emploi au niveau cantonal et particulièrement avec M. Leuba. Il y a des choses difficiles à accepter dans une telle restructuration surtout quand quelques dizaines de personnes vont perdre leur emploi et peut-être ne pas en retrouver ici, c'est toujours délicat. Cette entreprise qui essaye de se restructurer et a entamé ces travaux depuis à peu près une année, puis elle a communiqué à ses employés le plan qu'elle souhaitait mettre en place, c'est ce qu'elle a dit à la Municipalité en début de semaine. La Municipalité va de son côté être informée du plan mis en place avec une lecture qu'elle va faire avec le Service de l'Emploi. Il est important de savoir qu'une commune n'a aucune capacité d'intervention dans un tel domaine, c'est très clairement en terme politique le Service de l'Emploi qui y travaille et c'est la raison pour laquelle elle se met en relation avec ce Service. La Municipalité a demandé, par égard aux personnes qui habitent la commune, de pouvoir être tenue au courant de ce qui se passe, elle n'a aucune possibilité d'intervention au niveau de la Direction, on se renseigne mutuellement, c'est tout.
- M. Tacheron: il est vrai que la Suisse a employé annuellement environ 267 tonnes de glyphosate et il relève que la revue française *20 millions de consommateurs*, qui mène des études très poussées a analysé la recherche de pesticides; même les références certifiées bio n'en sont pas exemptes: les protège-slips contiennent ainsi des traces de glyphosate. C'est la note d'humour pour clore le chapitre glyphosate.
- Mme R. Bovet: une personne possédant une entreprise à Gland, mais dont le patron n'habite pas Gland, paie Fr. 200.- de taxe, c'est bien juste? Reçoit-elle quand même un macaron pour aller à la déchèterie déposer ces déchets? Dans la forêt côté Luins, la piste Vita est mal entretenue; la Voirie pourrait-elle faire un effort pour améliorer la situation sur cette piste?
- M. Fargeon: prend note de la seconde remarque et va transmettre au Service concerné qui vérifiera la piste Vita, comme il le fait chaque année lorsque le temps s'améliore. Quant à la première question, l'entreprise paie Fr. 200.- pour autant qu'elle n'ait pas des quantités correspondant à un ménage, par contre, les entrepreneurs ayant une plus grande quantité et dont les matériaux dépassent des quantités qui pourraient être celles d'un usage personnel n'ont pas accès à un macaron. Si une entreprise désire pouvoir aller à la déchèterie pour ces choses-là, elle aura un macaron spécifique "entreprise" et qui ne permet que des quantités normales, telle qu'une personne comme vous et moi. Elle doit remplir pour ceci un document-questionnaire (lequel est projeté sur l'écran) mentionnant toutes les choses qu'elle peut amener à la déchèterie, puis elle doit l'adresser au SIE. Le Service prend acte ou refuse si notamment ça dépasse les mesures. Une analyse est faite pour chaque entreprise car parfois, il y a des entreprises ayant très peu de déchets, se retrouvent embêtées et qui devraient aller chez Sotridec, ce n'est pas toujours évident. Il est possible de consulter le document-questionnaire sur le site de la commune et de le télécharger.
- Mme R. Bovet: donc les entreprises, type bureau, fiduciaire ayant très peu de choses, doivent s'adresser elles-mêmes à la commune, c'est bien ça.
- M. Cretigny: répond à M. Girardet concernant les salles de gymnastique des Tuillières. Les Conseillers déjà présents dans les années 2001-2002, il y en a encore quelques-uns, se souviennent peut-être de ce qui se passait à l'époque. Il faut remonter un peu le temps pour démontrer les

décisions que l'on prend et les conséquences qu'elles peuvent avoir. A un moment donné, la taille de ces salles a posé un gros problème parce qu'on espérait pouvoir y pratiquer tous les sports avec des championnats et l'on s'est retrouvé dans une situation difficile puisque le dimensionnement prévu par rapport au concours d'architecture, fait que ces terrains se sont retrouvés sur les plans déjà, avec environ 30 cm de moins. A l'époque, on répondait à des normes concernant le bâtiment, qui font qu'au moment où on allait augmenter, parce qu'obligé de le faire, l'enveloppe du bâtiment, on devait construire une cage d'escaliers supplémentaire sur l'ensemble du bâtiment, donc les 3 étages, ce qui fait que le coût de ces 30 cm revenait à plusieurs millions. Le Conseil avait donné un enveloppe de 30 mio au maximum pour la construction de ce bâtiment et il demandait fréquemment où cela en était à la Municipalité qui le renseignait sur l'évolution des coûts. Finalement, il avait été décidé d'en rester là avec une situation qui était un pis-aller, mais qui permettait malgré tout d'utiliser les salles sachant qu'il y a celles de Grand-Champ, à côté; on est toujours plus intelligent après. Il est vrai que 14 ans après, la ville a grandi avec des besoins qui sont là et le fait que ces salles puissent être effectivement adaptées est extrêmement intéressant. Dans ces moments-là, on est parfois sur des décisions de coûts, sur des décisions qui vont hypothéquer l'avenir, il faut essayer de ne pas le refaire chaque fois, mais c'est un point assez délicat.

- M. Di Felice: le 19 mars, une trentaine de personnes a participé au nettoyage du Sentier des Toblerones. Au nom du comité de l'Association de la Ligne fortifiée de la Promenthouse, il les remercie ainsi que la Municipalité pour son soutien, en particulier MM. Fargeon, Baud, Huber, Blanchard et le SIE. Le volume des déchets est globalement similaire aux années précédentes, à signaler l'augmentation de la récolte des sachets de crottes de chiens; est-ce d'avoir passé du jaune au rouge que l'on voit mieux les sachets et qu'il y en a plus? Pour les personnes, il est particulièrement désagréable de ramasser ce genre de déchets, la Municipalité pourrait-elle faire une communication à ce sujet? L'Association reconduit cette année les journées portes ouvertes à la Villa rose, la première le 7 mai ainsi qu'en juin, juillet, septembre et octobre. Renseignements sur www.toblerones.ch. Le Service de la culture, la presse locale et les réseaux sociaux relayeront l'information. Le 22 mai aura lieu la journée internationale des musées, à cette occasion la Villa rose sera ouverte, avec la collaboration de la SEIC qui ouvrira l'usine hydroélectrique des Avouillons. L'Association qui s'occupe du Fort Fontana situé près des Jardins familiaux viendra avec divers véhicules militaires, dont une "roulante" et préparera un risotto.
- M. de Hadeln: le 29 mai, 3 films italiens seront projetés à Grand-Champ. Il s'agit: *Des oiseaux, petits et gros* de Pier Paolo Pasolini; *Et vogue le navire* de Federico Fellini et de *Mort à Venise* de Luchino Visconti.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, le président donne rendez-vous au 23 juin à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir. Il est 22h11.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

Daniel Calabrese

La secrétaire:

Mireille Tacheron

Annexes:

Interpellation de M. Labouchère

Postulat de M. de Hadeln

Postulat de M. Uebelhart

Tableaux des comptes (investissements, marges d'autofinancement, impôts).

Interpellation : Sécurité informatique et protection des données personnelles

De nombreuses personnes, entreprises ou administrations se retrouvent aujourd'hui confrontées à des tentatives de vol de données notamment en matière d'identité, fiscalité, justice et santé pour n'en citer que quelques-unes.

Sachant que les outils informatiques sont de plus en plus importants pour un bon fonctionnement de l'administration, tout blocage, vol ou perte de données peut avoir des conséquences importantes.

De plus, de récents articles de presse (e.g. émission « On en parle ») ont fait état que les communes vaudoises, sous certaines conditions, sont libres de communiquer ou de vendre des informations sur leurs habitants à la fondation Bureau Vaudois des Adresses (BVA), qui réalise des envois publicitaires ciblés à la population pour le compte de sociétés.

Dans cette optique, la commune peut-elle nous renseigner sur les points suivants :

Sécurité informatique

- Quelle est la politique de sécurité de la ville sur les systèmes et données informatiques ?
- Quels sont les moyens mis en place, tant au niveau physique qu'humain pour réaliser cette politique de sécurité ?
- La commune a-t-elle déjà subi, à sa connaissance, un vol de données ou une attaque informatique ayant comme résultat un dysfonctionnement de son système ?

Données personnelles

- Quelles sont les données personnelles des habitants récoltées par la commune ?
- Quelles sont les données personnelles des habitants transmises par la commune et à qui ?

Gland, le 28 avril 2016



Guillaume Labouchere

Postulat sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'art. 8 de la Constitution fédérale interdisant la discrimination, ancre le principe de l'élimination des inégalités frappant les personnes avec handicap. La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), les ordonnances y relatives et les explications fournissent les règles et les conditions, dont doivent tenir compte les dispositions cantonales sur les constructions.

C'est ainsi que sont édités la norme SN 640 241 «Passages pour piétons» et la norme SN 521 500 «Construction adaptée aux personnes handicapées» qui préconise d'adapter les trottoirs aux besoins des handicapés et malvoyants. Concrètement cela signifie :

1. Abaissement des trottoirs ou sur-élévation de la chaussée,
2. Création d'îlot intermédiaire (ou refuge),
3. Création de guidage tactile et visuel,
4. Assurer un éclairage adéquat des passages pour piétons.

Si beaucoup a déjà été fait à Gland lors d'aménagements routiers récents, il reste que sur les 12 traversées pour piétons de l'avenue du Mont Blanc, entre la route Suisse et l'Autoroute, 5 (cinq, soit 41%) ont un trottoir abaissé que d'un seul côté, essentiellement du côté Ouest. La norme exige que le dénivellement entre la chaussée et le trottoir ne doit pas être supérieure à 3 ou 4 cm (annexe 1). Les cas des trottoirs mal adaptés de l'avenue du Mont Blanc ne sont apparemment pas les seuls à Gland, notamment par exemple au chemin de Chavanne.

Il est important de préciser que l'adaptation des trottoirs à la norme SN 521 500 n'est pas un service limité aux handicapés. Outre les chaises roulantes, l'aménagement des trottoirs facilite le déplacement des seniors avec rollator, les mères avec poussette et les adeptes de la trottinette en l'absence de piste cyclable, c'est donc une plus large catégories de citoyens qui en profiteraient. A noter que l'aménagement des trottoirs est également nécessaire dans les zones limitées à 30km/h.

Nous constatons également que l'éclairage du passage pour piétons au sud du rond-point « route de la Paix/route de Begnins » reste insuffisant, d'autant plus qu'il est situé au-delà de l'entrée aux magasins Denner et reste très utilisé. Même si l'éclairage correspond peut-être aux normes, vu la luminosité des enseignes et magasins environnants, ce passage pour piétons est visuellement insuffisamment mis en valeur.

Aucun trottoir de notre ville est équipé pour les malvoyants avec un guidage tactile et visuel, comme des lignes de guidage détectables par tâtonnement, visibles la nuit et non glissants même en cas de pluie (annexe 2).

En conclusion par le présent postulat :

- Nous demandons à l'exécutif de répertorier en Ville les trottoirs ne répondant pas à la norme SN 521 500 et de proposer de les corriger dans les meilleurs délais, notamment les cinq trottoirs hors norme le long de l'avenue du Mont-Blanc,
- D'étudier l'amélioration possible de l'éclairage du passage pour piétons au sud du rond-point « route de la Paix/route de Begnins »,
- D'étudier l'aménagement pour malvoyants (guidage tactile et visuel) de certains trottoirs et passages pour piétons sur les axes routiers prioritaires les plus fréquentés (comme par exemple : certains tronçons de l'avenue du Mont Blanc, la route de Begnins, la rue Mauverney et la rue du Borgeaud), y compris - donc si nécessaire - dans les zones limitées à 30km/h.

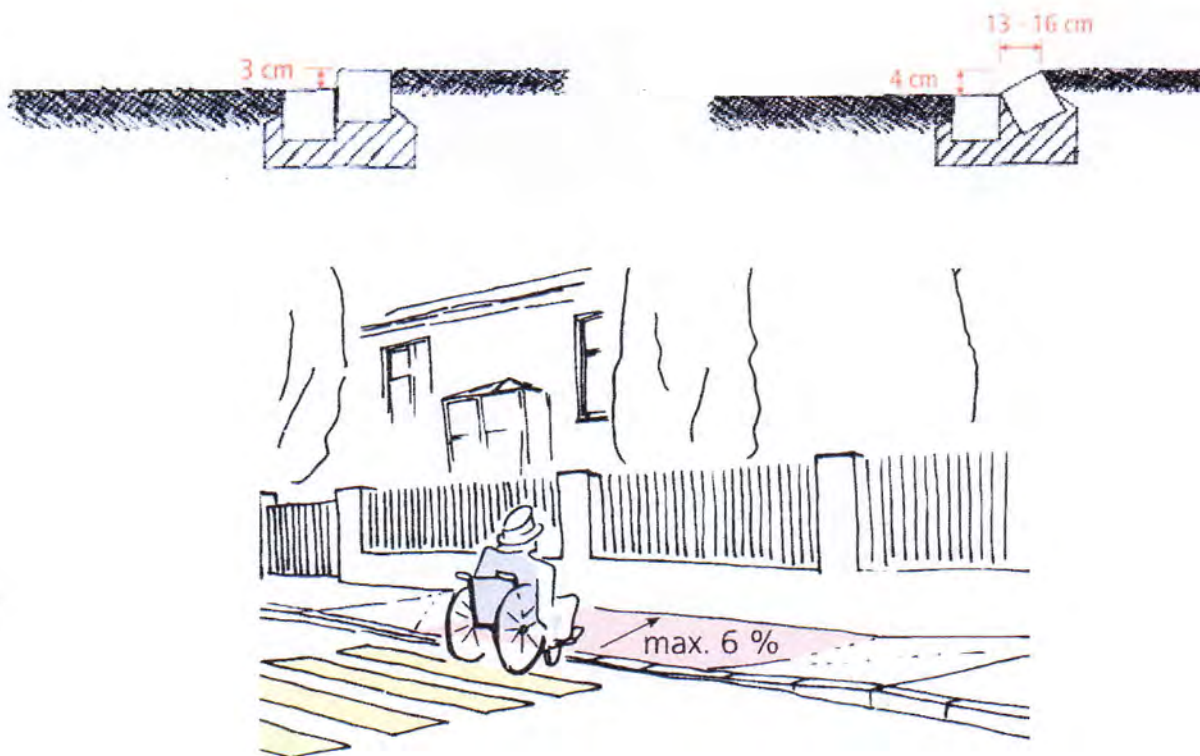
Gland, ce 28 avril 2016



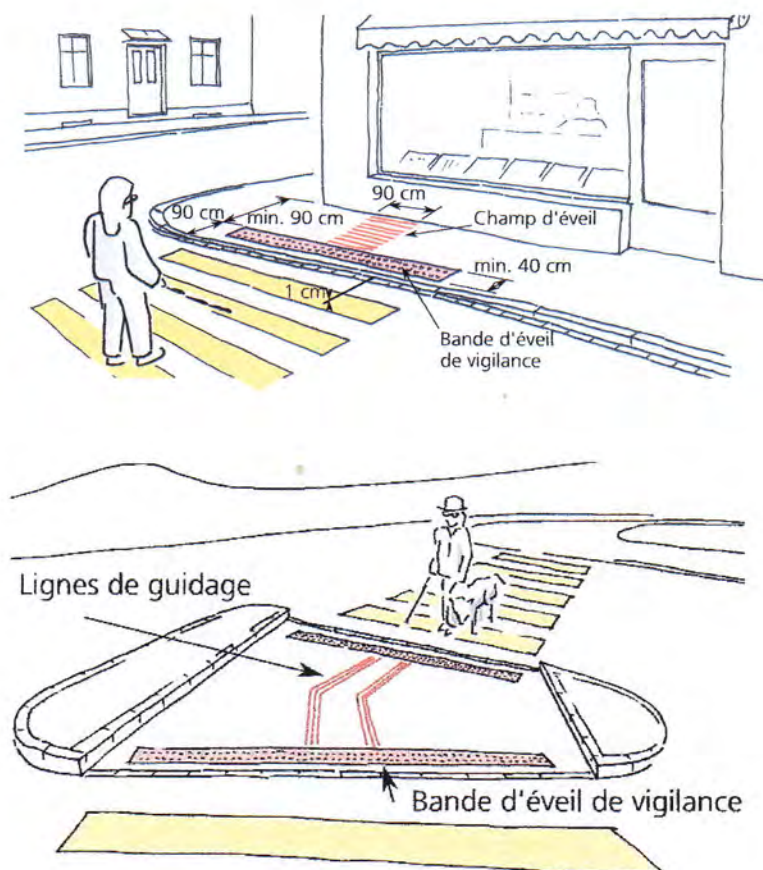
Pour les Verts de Gland (VDG)
Moritz de Hadeln

Postulat sur l'aménagement selon les normes SN 640 241 et SN 521 500

Annexe 1



Annexe 2



Postulat

~~Motion~~ **demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme chacun le sait la ligne droite est le chemin le plus court entre deux points. De même, les urbanistes observent le cheminement des gens avant de proposer le tracé d'un passage pour piétons s'ils veulent que ce dernier soit utilisé et offre la sécurité recherchée par cet aménagement.

Certes, Gland bénéficiera prochainement d'un nouveau passage sous voie, plus large, à l'est de la gare actuelle facilitant ainsi les déplacements des pendulaires et la mobilité douce entre le nord et le sud de la ville. Toutefois, notre ville est en pleine expansion. Le futur quartier de la Combaz, au nord des voies, et dont la grandeur dépassera Eikenott, recensera à terme plus de 1300 habitants et postes de travail. Au sud de cette même voie, Swissquote proposera d'ici quelques années 750 places de travail en plus des très nombreuses déjà existantes de la zone industrielle des Avouillons.

Or, depuis le virage à l'extrémité du chemin de la Crétaux (à l'ouest de Swissquote) et jusqu'au passage sous voie en construction actuellement, j'ai fait le compte : il faut environs 500 pas nécessitant un temps de parcours d'au moins 5 mn pour rejoindre le quai situé de l'autre côté du dit passage.

Pensez-vous sérieusement que, selon des conditions d'urgence, des personnes jeunes ou moins jeunes ne prendront pas la dangereuse initiative de traverser les voies pour rejoindre leur train stationné en gare de l'autre côté à seulement 30 mètres de là ?

Gouverner c'est anticiper et c'est prévoir ! Au vu des nombreux projets qui sont tombés à l'eau durant cette législature, les fonds existent et peuvent être investis avec sagesse dans la sécurité et pour faciliter la mobilité douce entre le nord et le sud de près d'un millier d'habitants chaque jour. D'autant plus que, comme chacun peut le constater du fait que les trains arrivent en gare de Gland presque en même temps, le futur passage sera vite saturé par le flux simultané des pendulaires s'il se mêle en plus au transit naturel, à pied et à vélo, des habitants et des élèves entre les 2 pôles de la ville.

Et je ne parle pas encore des nombreux nouveaux habitants et employés du futur quartier « Gare Sud » estimés à plusieurs centaines qui, par proximité immédiate, seront enclins naturellement à utiliser le passage sous voie et les CFF pour leurs déplacements.

Le moment de réfléchir à une nouvelle jonction piétonnière est opportun. En effet, le chantier de la gare est à ses débuts et la collaboration avec les

CFF, propriétaire de nombreuses parcelles, se déroule dans les meilleures conditions. De plus, l'emplacement de la 4^{ème} voie est déjà planifié. L'aménagement du chemin de la Crétaux devra être revu et le projet d'un dépose minute est à nouveau à l'étude près de Swissquote. Enfin, l'extension de cette entreprise et la réalisation du quartier de la Combaz vont bientôt démarrer.

N'attendons pas que tout soit fini pour ouvrir de nouveaux chantiers dans le même secteur, après coup et avec les contraintes du bâti existant. Ce serait cher payé parce que nous n'aurions pas eu la vision nécessaire liée aux besoins d'une ville en pleine expansion ! Evitons les erreurs de nombreuses villes qui ont vu trop petit et qui s'en mordent aujourd'hui les doigts en raison des coûts démesurés quand il s'agit de prévoir de nouvelles infrastructures dans un contexte urbanisé.

Cette nouvelle infrastructure pourrait même être financée avec le soutien logistique des CFF (il s'agit quand même en priorité d'usagers du train), avec des subventions à la mobilité et grâce à la contribution, entre autres, de partenaires privés en lien avec les taxes d'équipement prélevées sur les nouvelles constructions du secteur et destinées aux infrastructures de proximité.

Pour toutes les raisons précitées, par mesure de sécurité et afin d'anticiper l'avenir et le flux de voyageurs en augmentation prévisible, je demande donc, par cette motion, que **la Municipalité étudie et propose un franchissement des voies modeste et fonctionnel, aérien ou souterrain, dédié à la mobilité douce à l'endroit le plus approprié entre Swissquote et la zone industrielle des Avouillons.**

Gland est un point noir sur la carte des CFF en ce qui concerne le vandalisme et les accidents de personnes. En tant que Vert et conseiller, j'aurais préféré que notre ville figure en première place pour la mobilité, les énergies et le développement durable.

Je forme le vœu d'être entendu pour l'avenir de notre ville, pour la sécurité de nos habitants et vous remercie de votre attention.

Gland, le 28 avril 2016

Patrick Uebelhart



Conseiller Communal, Président des Verts

Un exemple parmi d'autres : vues du passage cyclistes et piétons à St-Prex , d'une largeur de 3 mètres et passant sous un chemin communal, les voies CFF et la route cantonale.



Investissements

DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT

Durant l'année 2015, les dépenses d'investissement réalisées se sont réparties ainsi :

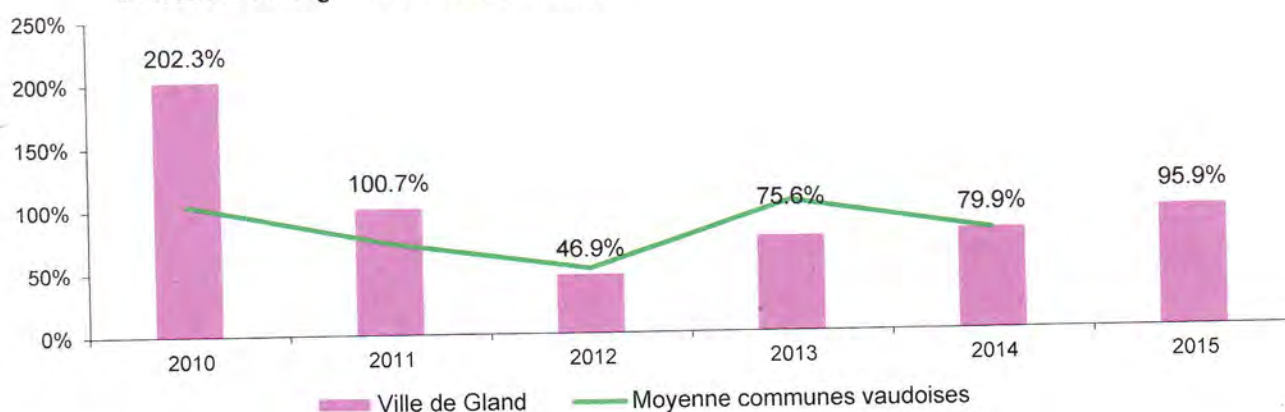
Patrimoine financier		5'400
Patrimoine administratif		
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	3'158'860	
Bâtiments et constructions	7'538'856	
Installations des services industriels	526'798	
Autres biens	40'932	
Subventions et participations	159'267	11'424'713
Investissements bruts		11'430'113
Subventions et participations de tiers		-478'892
Investissements nets		10'951'221

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Le degré d'autofinancement indique la proportion des investissements qui ont été autofinancés. Il s'obtient en divisant la marge d'autofinancement par les investissements nets.

Marge d'autofinancement / investissements nets $10'501'260 / 10'951'221 = 95.9\%$

Evolution du degré d'autofinancement



Un manco de couverture des investissements nets a une influence sur le niveau d'endettement et de charges financières. Nous ne devons pas oublier que chaque investissements peut avoir des nouvelles charges ou recettes d'exploitation. Le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt réduit drastiquement le coût global de ces derniers. D'un point de vue économique, nous pouvons considérer cette période comme intéressante pour effectuer des réalisations.

Marge d'autofinancement

DÉTERMINATION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Excédent net des revenus

1

Amortissement du patrimoine financier	306'320
Amortissement du patrimoine administratif - Génie civil	2'895'981
Amortissement du patrimoine administratif - Bâtiments et constructions	4'942'573
Amortissement des subventions d'investissements	361'675
Attribution fonds "Oeuvres culturelles"	10'000
Prélèvement fonds réserve "Œuvres culturelles"	-47'864

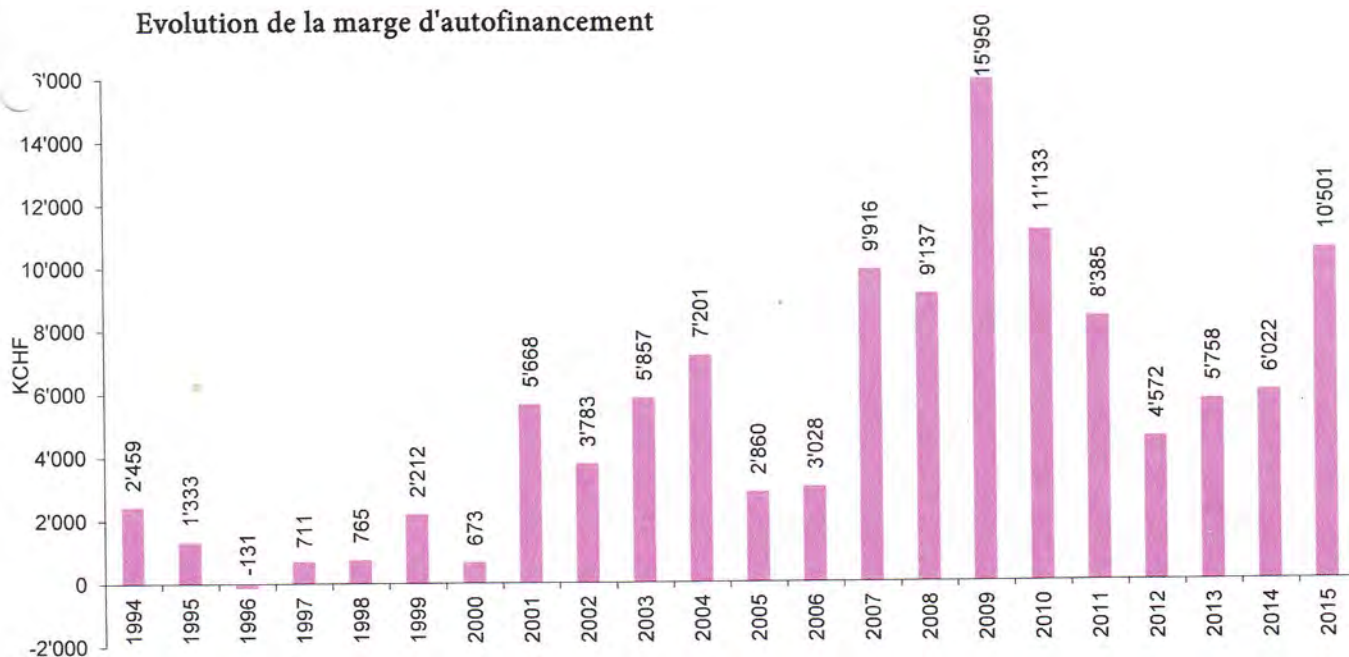
Marge d'autofinancement provenant de comptes non affectés **8'468'685**

Amortissement du service des eaux, égouts, épuration	796'801
Attribution fonds réserve "Développement durable"	200'140
Attribution fonds réserve "Efficacités énergétiques"	318'925
Attribution fonds réserve "Egoûts"	664'559
Attribution fonds réserve "Epuration"	2'635
Attribution fonds "Sidemo"	50'000
Prélèvement fonds réserve "Fonds Cartier"	-486

Marge d'autofinancement provenant de comptes affectés **2'032'574**

Marge brute d'autofinancement **10'501'259**

Evolution de la marge d'autofinancement



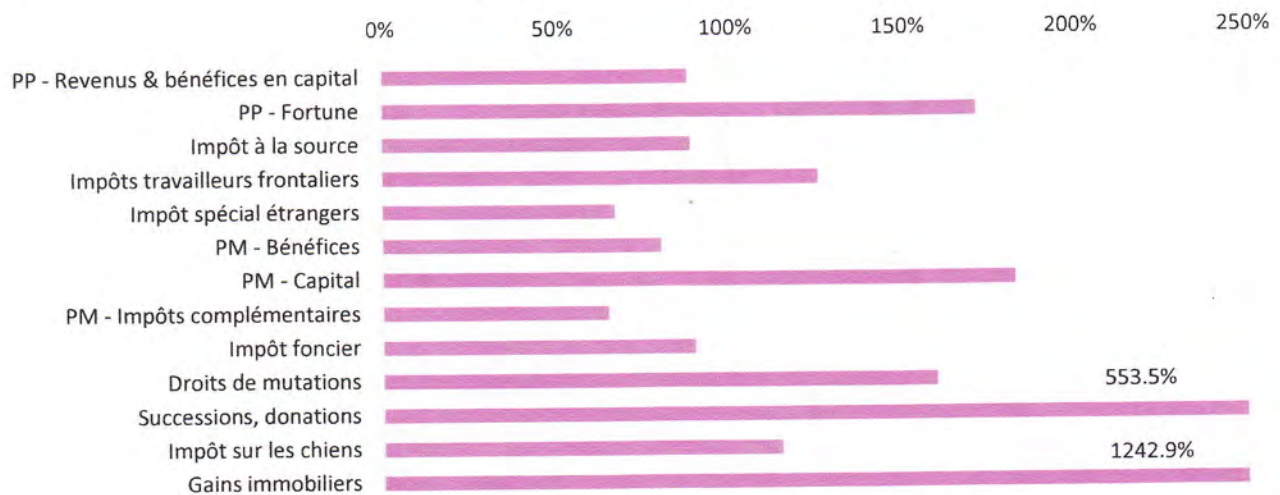
Impôts

RÉCAPITULATION DES IMPÔTS

Comptes	Libellés	2013	2014	2015	Evolution 14 / 15
210.4001.00	PP - Revenus & bénéfiques en capital	24'540'453	23'175'385	23'256'429	0.35%
210.4002.00	PP - Fortune	2'285'767	2'607'341	4'609'240	76.78%
210.4003.00	Impôt à la source	1'188'709	1'444'293	1'115'128	-22.79%
210.4003.10	Impôts travailleurs frontaliers	1'455'849	1'634'078	2'016'933	23.43%
210.4004.00	Impôt spécial étrangers	1'281'330	1'378'097	906'004	-34.26%
210.4011.00	PM - Bénéfices	3'026'685	2'861'491	2'741'583	-4.19%
210.4012.00	PM - Capital	199'604	306'967	411'752	34.14%
210.4013.00	PM - Impôts complémentaires	281'142	188'735	182'424	-3.34%
210.4020.00	Impôt foncier	2'225'624	2'280'493	2'458'108	7.79%
210.4040.00	Droits de mutations	1'889'727	1'347'316	1'602'450	18.94%
210.4050.00	Successions, donations	358'738	372'064	830'229	123.14%
210.4061.00	Impôt sur les chiens	48'050	49'550	55'300	11.60%
210.4101.00	Patentes boissons, tabacs	1'869	2'025	913	-54.94%
210.4411.00	Gains immobiliers	745'317	927'904	4'971'625	435.79%
210.4090.00	Impôts récupérés	254'680	256'128	226'335	-11.63%
210.4090.10	Intérêts moratoires nets	364'427	107'766	335'865	211.66%
Recettes totales		40'147'972	38'939'633	45'720'317	17.41%
210.3187.00	Emoluments de perception	297'152	336'675	292'887	-13.01%
210.3290.00	Intérêts compensatoires	131'576	43'799	45'551	4.00%
210.3301.00	Défalcations	1'379'213	417'176	772'943	85.28%
210.3191.00	Remb. impôts étrangers et ecclésiast.	19'778	12'976	132'702	922.65%
Recettes nettes		38'320'252	38'129'006	44'476'234	16.65%

*

Recettes fiscales en % des cibles budgétaires



DICASTERES LEGISLATURE 2016 - 2021

Administration générale Ressources Humaines Relations publiques	Affaires sociales Culture Cultes	Accueil enfance Jeunesse Ecole	Sécurité publique Population Transports publics	Bâtiments et Urbanisme	Infrastructure & Environnement	Finances Promotion économique Sports Domaines & Forêts
Gérald Creteigny	Isabelle Monney	Christine Girod	Jeannette Weber	Thierry Genoud	Michael Rohrer	Gilles Davoine
Remplaçante	Remplaçant	Remplaçante	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante
Jeannette Weber	Gérald Creteigny	Isabelle Monney	Michael Rohrer	Gilles Davoine	Thierry Genoud	Christine Girod
Secrétariat municipal Affaires juridiques Administration générale – location des salles Ressources humaines Archives Informatique Relations publiques Communications - site internet, Gland Cité, etc. Conseil régional	Service de la culture – politique et affaires culturelles - Théâtre Affaires sociales : ARAS Fondation La Côte (CMS) Avasad Logements, immeubles à loyers modérés, Aide individuelle au logement Politique et affaires de la santé et des personnes âgées Relations paroissies	Service de la jeunesse Structure d'accueil de l'enfance, Pause-Déj. Places de jeux Centre de loisirs, réseau jeunesse, travailleur de proximité Enseignement secondaire & primaire, conseil d'établissement Activités parascolaires, centre aéré, passeports vacances, Fête du Chêne Clinique dentaire Bibliothèques	Service de la population, Contrôle des habitants Naturalisations Politique d'intégration Accueil des migrants Inhumation Sécurité publique SDIS Gland région Protection civile, ORPC Transports urbains, régionaux Tourisme	Service des bâtiments & urbanisme Bâtiments communaux Service de conciergerie Cité de l'énergie et développement durable Aménagement du territoire, Police des constructions Salubrité SEIC	Service des infrastructures et environnement Eaux usées, APEC Eaux claires Eau sous pression, SAPAN, réseau, défense incendie Service de voirie, espaces verts, cimetière Routes, ponts, giratoires, éclairage public Mobilité douce Gestion des déchets, déchèterie, SADEC Rives du lac et cours d'eau	Service des finances Budget – comptes – impôts Promotion économique, accueil et rencontres avec les entreprises Politique et affaires du sport – Installations sportives extérieures Patrimoine communal